Etude de Me BOURGOIN, notaire à Nanterre
1, rue Gambetta, 1

ADJUDICATION VOLONTAIRE
MÊME SUR UNE ENCHÈRE
A Nanterre, en l'étude et par le ministère de Me BOURGOIN, notaire
LE DIMANCHE 12 AVRIL 1896
à 1 heure de relevée
De 3 Belles
MAISONS BOURGEOISES
Situées à NANTERRE
41, rue Thomas-Lemaître
et 1 et 3, rue des Goulvents

DÉSIGNATION

1er lot, portant le no 41 de la rue Thomas-Lemaître.
Mise à prix : 10.000 francs
2e lot, portant le no 1 de la rue des Goulevents.
Mise à prix : 8.000 francs
3e lot, portant le no 3 de la rue des Goulvents.
Mise à prix : 10.000
Entrée en Jouissance de suite
Consignation pour enchérir 9 0/0 de la mise à prix

LA
MENTHOLÉINE
Désinfectant, Aromatique & Antiseptique
S. KUHN
13, rue de Belzunce, Paris — Usine à Juvisy

La Mentholéine est un désinfectant de premier ordre, qui a le précieux avantage de dégager une odeur des plus agréable.
La Mentholéine est encore supérieure à la grande majorité des produits similaires, par sa *non-toxicité*, son emploi est absolument sans danger.
La Mentholéine est à la fois un désinfectant et un désodorisant énergique, son usage ne nécessite aucune préparation spéciale.
La Mentholéine peut être employée soit en sel, soit en liquide, et être, sous ces deux formes simplement répandue dans tous les locaux et sur tous les objets à désinfecter.
La Mentholéine est le plus économique de tous les désinfectants, et son bas prix la met à la portée de toutes les bourses.
Toutes ces qualités réunies font que **la Mentholéine** est supérieure à tous les désinfectants connus.

MODE D'EMPLOI

1° **Appartements.** — Mettre dans une coupe une cuillère à bouche de *Mentholéine* et laisser évaporer; renouveler chaque semaine. Ne pas jeter le sel ancien, mais l'employer pour la désinfection des water-closets et des éviers.
2° **Ateliers, Bureaux, Ecoles, etc.** — Faire dissoudre deux cuillerées à bouche de *Mentholéine* dans un litre d'eau et arroser avec cette solution.
3° **Caisses à linge, Eviers, Water-Closets, Boîtes ménagères, etc.** — Répandre une cuillère à bouche de *Mentholéine*.
4° **Chambres de Malades** — Dissoudre dans un peu d'eau deux cuillerées de *Mentholéine* et placer cette solution dans l'endroit le plus propice; mettre également quelques grammes de *Mentholéine* dans le lit.
5° **Ecuries, Etables, Poulaillers, etc.** — Arroser journellement avec une solution faite dans la proportion de 50 grammes de *Mentholéine* pour deux litres d'eau. Par ce procédé, la santé des animaux est mieux garantie et les épidémies ont beaucoup moins de prise sur eux.

PRIX

La boîte de 1 kilog. (brut) **4** fr. — La boîte de 500 gr. (brut **2** fr. — La boîte de 250 gr. (brut) **1** franc.

Avis — *Pour éviter les contrefaçons, exiger sur chaque boîte la Marque de Fabrique*

EN VENTE CHEZ
M. HUBY, imprimeur, 36, rue St-Germain
NANTERRE

Extrait de l'analyse chimique de ce produit faite par M. François LEMAIRE, Pharmacien-Chimiste de 1re classe, 66, avenue de Paris, à Rueil

Ce produit sert utilement de désinfectant en imprégnant l'air où il est d'essence capable de détruire les miasmes et germes qui prennent continuellement naissance dans les endroits contaminés.
En résumé, le produit présenté me paraît être un excellent désinfectant pouvant rendre d'utiles services.
Rueil, le 23 septembre 1895.

GRANDE ÉPICERIE CENTRALE
A. LESIMPLE
2, Rue du Marché, 2
NANTERRE
VINS & LIQUEURS

AU JAMBON D'YORK
Charcuterie Parisienne
J. SERGENT
5, Rue du Chemin-de-Fer, 5
NANTERRE
Spécialité de Pâtés de Gibiers et de Volailles
Saucissons de Lyon, de Lorraine et d'Arles
COMMANDES A DOMICILE

Location de Rails et Wagonnets
ENTREPRISE DE TRANSPORTS
& BESTIAUX
Louis DUPONT
Terre Végétale, Fumier, etc.
SABLE & CAILLOUX
Mignonette et Gros Graviers
9, RUE GAMBETTA, 9
NANTERRE

Epicerie Algérienne
Mon **BERGER**
2, Route de Paris, 2
NANTERRE
ÉPICERIE, COMESTIBLES
Spécialités de Cafés
DÉGUSTATION

PIANOS & INSTRUMENTS
DE MUSIQUE
G. FROMONT
Accordeur de Pianos
56, Rue du Chemin-de-Fer, 56

ON OFFRE à Nanterre, dans famille distinguée, intérieur confortable, repas, soins, distractions à personne seule désirant vie agréable.
Répondre aux initiales X. Z. poste rest., rue d'Amsterdam, Paris.

A LA VILLE DE GOURNAY
Maison fondée en 1825
Beurre, Œufs, Fromages, Volailles & Gibiers
GROS A. ROUSSELET DÉTAIL
Fruits FILS & SUCCESSEUR Primeurs
42, rue Saint-Germain, 42
NANTERRE
Fromages à la crème tous les jours
COMMANDES & LIVRAISONS A DOMICILE

FERME DES GOULEVENTS
à NANTERRE (Seine)
RUE DU GYMNASE
Exposition 1896 **Vve VAUGON** Exposition 1896
Médaille d'Or Nourrisseur Médaille d'Or
LAIT CHAUD MATIN & SOIR. — ŒUFS FRAIS DU JOUR
FROMAGE A LA CRÈME
LIVRAISON A DOMICILE

AU QUARTIER NEUF
VINS, CAFÉ & BILLARD
Mon CABOURG
1, Avenue de la République, 1
NANTERRE
GARAGE DE BICYCLETTES
POMPE A PNEUMATIQUE

Mme NOEL
CORSETIÈRE
32, RUE DU CHEMIN-DE-FER, 32
NANTERRE
Corsets en toutes genres et sur mesure

FERME DU BORD DE LA SEINE
PATURAGES
JOSEPH JACOBER
NOURRISSEUR
LAIT CHAUD MATIN & SOIR

ŒUFS FRAIS DU JOUR
Chemin du Halage, Petit-Colombes
COLOMBES
LIVRAISON A DOMICILE

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE RAPIDE
EDMOND HUBY
36, Rue Saint-Germain. — NANTERRE — Rue Saint-Germain, 36
SPÉCIALITÉ D'AFFICHES & D'IMPRESSIONS POUR LA PUBLICITÉ & LES ÉLECTIONS
exécutés avec la plus grande rapidité et à des prix très modérés
Imprimerie E. HUBY, 36, rue Saint-Germain, à Nanterre et 22, rue de Maurepas, à Rueil

PREMIÈRE ANNÉE. — N° 2. CINQ CENTIMES DIMANCHE 19 AVRIL 1896.

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISSANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : **36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE**

Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal.
Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin.
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DES ABONNEMENTS, RÉCLAMES & ANNONCES
Un an..... 3 »
Réclames 1re, 2e et 3e page..... 0.40
Annonces 4e page..... 0.20

LES ÉLECTEURS & L'IMPOT

Les conseils généraux de France sont appelés à se prononcer sur la réforme de l'impôt et particulièrement sur le projet présenté par le ministre des finances.

Il semble établi dès aujourd'hui que le projet du ministère sera très combattu et que les conseils généraux, tout en se montrant partisans, suivant la formule connue, « d'une meilleure répartition des charges imposées aux contribuables » se prononceront contre la « meilleure répartition » proposée par le gouvernement.

A ce propos, nous trouvons dans quelques journaux une note d'allure officieuse que nous ne pouvons laisser passer sans observations.

Le gouvernement dit cette note, en provoquant cette consultation, ne s'est pas mépris sur le caractère qu'elle devait avoir. Tout le monde sait que la majorité des assemblées départementales est composée de propriétaires fonciers, d'industriels, de négocients, qui tous seraient atteints par le nouvel impôt. Leur opinion, le gouvernement la connaissait par avance, mais il n'a pas voulu qu'on puisse lui reprocher d'avoir empêché les conseils généraux de se prononcer sur la réforme de l'impôt qu'il a soumise au Parlement.

Quelque gêne qu'on éprouve à commenter ces lignes, il faut pourtant dire qu'elles paraissent très fâcheuses.

Dans un pays comme la France, qui n'a pas d'autre base de gouvernement que le suffrage universel, c'est ouvrir une large porte à l'anarchie que de mettre en doute la parfaite communion d'idées entre l'élu et ses électeurs,

Si les conseillers généraux, qui sont en contact immédiat avec leurs mandats, qui représentent ou devraient représenter leurs intérêts les plus directs, qui ont pour principale attribution de répartir l'impôt dans leur département sont, précisément en matière d'impôt, en opposition avec les désirs des contribuables, c'est que la machine électorale est épouvantablement faussée.

Hélas, il est fort possible que l'auteur de la note ci-dessus ait raison. Il n'est pas invraisemblable que les espérances des électeurs, soient contrariées par les votes des élus.

Nous sommes persuadés. en effet que le pays veut la réforme de l'impôt. Si les conseillers généraux se prononcent contre, ce sera une bonne leçon infligée au suffrage universel.

Mais quelle que soit la réponse des assemblées départementales, nous estimons que le ministère est tenu de la considérer comme une manifestation sincère de l'opinion du pays.

Tant pis s'il y a erreur, tant pis si les gros propriétaires se déchargent allègrement du poids de l'impôt au détriment des naïfs qui ont eu confiance en eux.

Le mauvais élu est le juste châtiment du mauvais électeur.

Et il est très moral qu'il en soit ainsi. Si la leçon profite aux intéressés, il en résultera peut-être un grand bien dans l'avenir.

Mesure Patriotique

M. Guyot-Dessaigne, ministre des travaux publics, vient de décider que les cantonniers des services des routes, de navigation et de ports maritimes conserveraient l'intrégalité de leur salaire pendant les périodes d'instruction militaire auxquelles ils prendront part.

Nous n'avons qu'à approuver. Il nous étonne seulement que cette mesure n'ait pas été prise depuis longtemps et d'une façon générale.

Dans l'industrie privée, l'immense majorité des patrons payent le salaire de leurs employés quand ceux-ci font soit leurs vingt-huit jours, soit leurs treize jours. Et nous pensions que l'Etat agissait de même. En même temps que nous apprenions qu'il n'en était rien, nous avons le plaisir d'apprendre la décision ministérielle. Il nous reste à souhaiter que les collègues de M. Guyot-Dessaigne imitent son exemple. La modification est facile à opérer et les prévisions budgétaires aisées à établir.

Nouvelles Militaires

Pour compléter le décret du 6 avril courant relatif à la réorganisation de l'administration centrale de la marine, le ministre vient de signer un arrêté déterminant les attributions des sections de l'état-major général.

Cet arrêté maintient les trois sections existantes, mais il en crée une quatrième dont les attributions seront :

Etablissement des avant-projets de constructions nouvelles; essais, entretien, réparations et modifications des navires de la flotte.

Le personnel comprendra un capitaine de frégate, chef; un lieutenant de vaisseau, un capitaine d'artillerie, un sous-ingénieur de 1re classe et un mécanicien principal.

La médaille coloniale

Sur le rapport des ministres de la guerre et de la marine, le président de la République a signé un décret aux termes duquel le droit à l'obtention de la médaille coloniale est acquis, dans les conditions fixées par le décret du 6 mars 1894, aux militaires et marins de tout grade qui ont pris part aux opérations effectuées en Nouvelle-Calédonie du mois d'octobre 1868 à celui d'avril 1869, dans les circonscriptions de Houagape de Pouebo et du nord-ouest de l'île.

Cette médaille sera en outre accordée à tout militaire ou marin qui a été ou sera blessé, soit cité à l'ordre du jour lors de faits de guerre quelconques aux colonies françaises ou en pays de protectorat.

NOUVELLES LOCALES

Avis d'enquête de commodo et incommodo

Le sieur Lacher, demeurant à Nanterre, a présenté au Préfet de Police une demande à l'effet d'obtenir l'autorisation de donner de l'extension à la vacherie qu'il exploite, rue Volant 32, à Nanterre.

Toutes personnes qui auraient à présenter des moyens d'opposition contre cet établissement, ou à faire des observations à son sujet, devront les faire connaître au maire de cette commune, 16, avril 1896.

La demande et les plans de l'établissement sont déposés, durant l'enquête, à la mairie de Nanterre.

Élection de la Rosière de 1896

Liste de propositions par ordre alphabétique

1° Mlle Boquillon, Isabelle-Clémentine, blanchisseuse, âgée de 21 ans 9 mois, née à Nanterre le 19 Juillet 1874, demeure chez son aïeul maternel, rue Saint-Germain, 46, 2e année.

2° Mlle Breton, Laure-Erançoise, couturière, âgée de 19 ans 9 mois, née à Bougival, le 5 Juillet 1876, demeure chez ses parents, place du Martray, 4 (à Nanterre, depuis plus de 15 ans), 1re année.

3° Mlle Cochard, Constance-Marie, Couturière, agée de 18 ans et 10 mois, née à Nanterre, le 6 juin 1877, demeure chez ses parents, Carrière-aux-Loups, 2e année.

4° Mlle Hurcet, Marie-Florentine-Lucienne, blanchisseuse, âgée de 18 ans 7 mois, née à Nanterre, le 5 septembre 1877, demeure chez ses parents, rue Sadi-Carnot, 21, 2e année.

5° Mlle Pilate, Juliette-Isidorine, corsetière, âgée de 17 ans 3 mois, née à Nanterre, le 26 décembre 1878, demeure chez ses parents, route de Paris, 4, 1re année.

L'élection aura lieu le 24 avril courant.

Association des Dames françaises

L'assemblée générale annuelle des Dames Françaises, aura lieu au siège social à la mairie, le samedi 25 avril, à 8 heures du soir. En voici l'ordre du jour :

Lecture du procès-verbal;
Compte-rendu des travaux de l'année;
Compte- rendu financier.
Allocution de M. Schonfeld, secrétaire adjoint du comite central.

Nouvelle poste aux lettres

La poste est enfin transférée rue du Marché.

Ce sera très commode pour tout le monde, car c'est certainement là le centre du pays.

Il serait à souhaiter maintenant que les distributions, soient un peu mieux organisées, par example les commercants de la rue St-Germain, sont servis les derniers. lors seulement du retour du facteur à la poste, et cela est très gênant pour quelques-uns.

On pourrait peut-être sans grands frais supplémentaires, distribuer les lettres du centre avant les extrémités du pays.

Ainsi par exemple, le facteur qui nous dessert, s'en va rue des Bois, rue Thomas-Lemaître, boulevard du Midi, etc., avant de nous desservir, nous qui sommes à deux secondes de la poste, c'est justement où sont les affaires, qu'on reçoit sa correspondance le plus tard ; il y a là quelque chose à remédier.

La Fraternelle

Nous sommes heureux de pouvoir donner ci-contre le programme tout entier de la dernière soirée intime de la saison que "*La Fraternelle*" offre à ses membres honoraires, nous espérons que cettte publicité attirera à nos amis de cette société un nombreux public qui voudra applaudir de toute ses forces, les efforts que font ses membres pour mériter les suffrages de tous. Donc, bonne chance et à dimanche prochain le plaisir de les entendre.

LA FRATERNELLE

SOCIÉTÉ LYRIQUE & DRAMATIQUE DE NANTERRE

SOIRÉE INTIME

Offerte à ses Membres Honoraires

LE DIMANCHE 26 AVRIL 1896, A 8 HEURES DU SOIR

Dans les Salons de M. TRAGIN, 37, rue Saint-Germain

AVEC LE GRACIEUX CONCOURS DE

Mlle LASSERVE, Pianiste — **Mlle LOUISETTE**, de l'*Etoile* — **Mlle FORER**, du Conservatoire

Le Jeune PAULO — **M. TAUPIN** — **Les ERNEST'S**, duettistes

MM. GRELET, DELAUNAY et **VÉRY**, de "*La Fraternelle*"

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE

1 **Juliette et bébé** *(Mazurka)*..... Laporte. Orchestre.
2 **Quand j'suis de sortie**..... E. Spencer. Par M. VÉRY.
3 { *a* **J'veux bien qu'on r'commence**.. E. Ouvrard. / *b* **Le Fétiche**..... Germain Laurens. Par Mlle LOUISETTE.
4 **Duc et marquise** *(Gavotte)*..... H. Waiss. Par M. DELAUNAY.
5 **Solo de flûte**..... X... Par M. TAUPIN accompagné par Mlle LASSERVE.
6 **Chansonnette**..... X... Par le jeune PAULO.
7 **Romance de Paul et Virginie**..... V. Massé. Par Mlle FORER.
8 { *a* **Régiment des couturières**..... G. Morel. / *b* **La course aux cotillons**..... J. Deschaux. Par les ERNEST'S.
9 **C'est du vieux vin de France**..... D. Trave. Par M. GRELET.
10 { *a* **Un voyage ministériel**..... L. Byrec. / *b* **Gringalet**..... A. d'Hack. Par Mlle LOUISETTE.
11 **Gavotte Molière**..... Mayeur. Orchestre.
12 **Le boiteuse du régiment**..... Del Poncin. Par M. VÉRY.
13 **Paul et Virginie**..... A. Petit. Par Mlle LOUISETTE et M. E. BOURIENNE.
14 **Boléro du Cœur et la Main**..... Ch. Lecocq. Par Mlle FORER.
15 **Chansonnette**..... X... Par le jeune PAULO.
16 { *a* **J'ai peur de la lune**..... Grim. / *b* **J'ai pleuré**..... Amélie Perronnet. Par Mlle LOUISETTE.
17 { *a* **La noce à Madelon**..... J. Deschaux. / *b* **Les rois du pétin**..... J. Simon. Par les ERNEST'S.
18 **Le planton embarrassé**..... Del Poncin. Par M. VÉRY.
19 **Valse de Roméo**..... Gounod. Par Mlle FORER.
20 **Miralda** *(Valse)*..... Bosc. Orchestre.

LES DEUX AVEUGLES

Bouffonnerie musicale

Patachon..... E. BOURIENNF. | *Giraffier*..... E. DELORME.

Un passant.

Orchestre sous la Direction de M. TAQUARD

DEUXIÈME PARTIE

SAUTERIE

Au patrouage de Saint-Maurice

Dimanche dernier les jeunes gens du Patronage offraient une matinée à leurs parents et amis.

Charmante après-midi dont le programme etait fort bien rempli ; il contenait trois pièces d'ailleurs très bien choisies par le directeur du patronage.

Une féerie-comique de J. de Roget, un drame de Th. Botrel et une comédie de E. Labiche, ainsi que des monologues et des chansonnettes.

L'ouverture de la séance a commencé à trois heures et demie par la *Marche Indienne* de Sellenick, brillamment exécutée sur le piano par M. Louis Doucet, qui a été fort applaudi du nombreux public.

Puis le rideau s'est levé après les trois coups traditionnels, la féerie-comique du *Magicien complaisant* a été jouée avec entrain par ces jeunes artistes qui ont beaucoup fait rire l'assemblée.

Cette pièce a été suivie de quelques chansons et monologues dits avec goût par ces jeunes gens.

Ensuite le drame *Le Poignard* a été joué avec conviction par tous les acteurs, les deux rôles principaux ont été très bien remplis; le gouverneur du Petit Châtelet et le Prisonnier ont fort émus l'assistance; après ce drame, un des jeunes gens du patronage a déclamé *La vierge miraculeuse et le peintre Fra Angelico* de François Coppée, qui a été acclamé. Puis *Qui qu'a fait oh!* scène comique très amusante qui a recueillie force applaudissements. Enfin la séance s'est terminée par le *Misanthrope et l'Auvergnat* ou tous ces vaillants acteurs ont amusés l'assemblée d'une manière toute particulière; le rideau est retombé au milieu de bravos et de frénétiques applaudissements et le public s'est retiré en gardant nous en sommes convaincus, un souvenir charmant de cette agréable soirée.

En résumé, fête superbe, nos compliments au vénérable directeur, le zélé abbé Arles, organisateur de cette charmante soirée.

Accident à la gare Saint-Lazare

Lundi dernier, à 8 heures, un aiguilleur de service au pont de l'Europe a été renversé par la machine du train n° 100 qui regagnait le dépôt. Ce malheureux Alphonse Jouaneau, a eu les jambes et le bras droit coupés et a succombé à l'hôpital Beaujon ou il avait été transporté par les soins de M. Escouroux, commissaire spécial de la gare Saint-Lazare. Jouaneau habitait, 22, rue Gambetta à Nanterre; il était marié et père de deux enfants.

Nous recommandons cette intéressante famille à la sollicitude de la compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

Vol

Le 13 Avril, à 10 heures du soir, M. Lehman, garçon épicier, au service de M. Poignant-Fuzy, place de la Boule, entendant du bruit dans la voiture de son patron descendit pour voir ce qui se passait.

Au même moment il vit un individu qui s'enfuyait à toutes jambes.

S'étant lancé à sa poursuite il put rejoindre le fuyard en face la poste.

Arrêté, conduit au commissariat, il a été reconnu pour un nommé Escarpil Guillaume, garçon épicier, renvoyé déja pour indélicatesse de chez M. Poignan-Fuzy.

Il a été envoyé au dépôt.

Histoire amusante

Dans la nuit de samedi à dimanche dernier, tous les habitants d'une maison de la rue du Chemin-de-Fer étaient réveillés en sursaut par un tapage infernal.

Un des locataires avait surpris son fils, retour du service militaire, en conversation *criminelle* avec une gentille petite *bobonne* du quartier.

C'était une scène à raconter, digne de la plume de Paul de Koch.

Menaces de tuer les délinquants... avec accompagnement de manche à balais, rien n'y manquait.

Espérons que tout s'est arrangé, et que ce pauvre garçon a été pardonné par ses terribles parents de ne pouvoir faire concurrence à la rosière de Nanterre.

ETAT-CIVIL

Naissances: Lochet Joséphine, 8, rue de l'église Dufossé Emile, 75, av. de la République; Thomas Germaine, 2, rue Saint-Germain; Deleval Jeanne 26 bis, rue Sadi-Carnot; Bordeaux Renée, 75, av. de la République; Abonnat Joseph, 75, av. de la République; Charrier Jeanne, 75, av. de la République.

Publications: M. Dagomet, à Chambourcy (S.-et-O.), et Mademoiselle De Mil: M. Masson et Mademoiselle Lemaitre.

Décès: Mlle Lambert, 71 ans, boul. du Midi; Berthier Henriette, 2 jours, 5, route de Cherbourg, Berrey Germaine, 8 mois, rue de l'église, Mme veuve Marin, 90 ans, rue de Pongerville, 9; Mornetas Fernand, 1 mois, 75, av. de la République; M. Noinville, 52 ans, 7, rue du Sanglier; M. Rubé, 58 ans, 35 r. du Quignon; Mme veuve Fromont, 53 ans, r. du chemin-de-Fer; M. Lambert, 63 ans, 18, b. du Levant.

LE VENDU

Adieu! lui répétait sa maitresse adorée,
Va! tout est bien fini, hélas! l'amour a fui,
Tes baisers sont brûlants et ma lèvre est glacée,
L'argent seul est mon Dieu, je n'adore que lui »
Il se mit à genoux s'abaissa comme un lâche,
Devant ce masqus froid qu'il avait adoré,
Et comme un forgeron tout entier à sa tâche,
La sueur dégouttait de son vieux front ridé.
Franz partit en pleurant, l'œil chargé de folie,
En passant sur le pont qui l'avait vu grandir,
Il regardait hagard, trouvant lourde la vie,
Les eaux tourbillonner, prêtes à l'engloutir.
. . . . . .
Les Prussiens, en vainqueurs, envahissaient la [France,
Nos malheureux soldats par le nombre écrasés,
Se battaient en fureur, respirant la vengeance,
Ah! combien de héros la lyre a oubliés!
Dans un petit hameau de la fière Alsace,
Vingt hardis francs-tireurs harcelaient l'ennemi,
Et juraient chaque jour d'anéantir la race,
Du vil envahisseur, de l'oppresseur honni.
Ils dormaient chaque soir dans une immense [grange,
Où depuis quarante ans Franz, l'alsacien, couchait
Hélas! c'est triste à dire, à remuer la fange,
Un soir, pour un sac d'or le vieux Franz [trahissait.
Les Prussiens, à la nuit, envahirent la ferme
Ils étaient bien trois cents, longtemps le sang [coula;
Mais tout a une fin, la vaillance eut un terme,
Le teuton fut vainqueur, le teuton commanda!
« Qu'aux arbres de la cour, de suite on attache
Tous ces brigands vaincus, ni grâce! ni merci!
Le bourreau n'est pas là, point n'est besoin de [hache,
Nous le remplacerons, le roi l'a dit ainsi!»
. . . . . .
Feu! commanda le chef dans la langue teutonne.
. . . . . .
Franz pendant ce temps là chargé du sac d'écus,
Disait à sa maitresse éblouie, je le donne
Tout cet or, c'est pour toi, c'est le prix des [vaincus
Qui sant couchés là-bas; mais viens je t'en conjure,
Au logis de Judas, apaiser ses remords,
Car aujourd'hui, horreur, j'ai fait affreux [parjure,
Fusiller vingt soldats pour enlacer ton corps!
. . . . . .
Ils sont là, tous les deux, s'étreignant sur la [paille,
Les baisers du vendu sont chèrement payés,
Pendant que dans la cour, les Prussiens font [ripaille,
A côté des martyrs qu'ils ont assassinés!
A la longue épuisés des baisers qu'ils se donnent,
Ils se sont endormis; un affreux cauchemar
Soudain a éveillé Franz, à l'instant où sonnent
Douze coups, c'est minuit, il se redresse hagard,
Il croit voir devant lui, les blessures béantes,
Les visages blafards, les yeux lui reprochant
Son indigne forfait... et les jambes tremblantes,
Il sortit dans la cour où chantait l'Allemand,
Son passé défilait, soudain comme en un songe,
Jusqu'à ce jour maudit, jamais il ne fauta,
Ses lèvres jusqu'alors ignoraient le mensonge,
Et lui! lui le vieux Franz, il avait fait celà!
Il se revit enfant, sur les bancs de l'école,
Et plus tard, à vingt ans, lorsqu'il était soldat,
Quand son corps frissonnait à la mâle parole
De son officier... Assassin!... Renégat.
Dans son vieux corps roulait comme un torrent [de lave,
Et soudain l'œil hagard, il se mit à marcher,
Vers un dépôt de poudre enfoui dans la cave,
Et fit d'un geste lent l'allumette flamber.
Une grande clameur, de longs cris d'agonie
Retentirent soudain, et puis subitement
L'on n'entendit plus rien. La chouette endormie
Se réveilla pour commencer son chant.

ARMAND GILLARD.

CHRONIQUE MÉDICALE

Nous devons à la gracieuse complaisance de M. CAIRE, Docteur à Nanterre, les lignes suivantes, nous l'en remercions, au nom de toutes les personnes à qui il pourra ainsi procurer quelque soulagement.

De la Chambre d'un Malade

Au point de vue hygiénique, la chambre d'un malade, en dehors de ses qualités intrinsèques, doit posséder des conditions de ventilation, d'aération et de chauffage, qu'il importe de connaitre. Nous allons les résumer brièvement.

1° Chambre. — Elle sera, autant que possible, spacieuse, bien aérée et bien exposée au soleil.

L'ameublement sera réduit à sa plus simple expression. Un lit, une table, quelques chaises, un fauteuil et un tabouret pour reposer les pieds de la personne appelée à veiller le malade. Pas de rideaux au lit, pas d'édredon, pas de tapis, pas de tentures, pas de meubles rembourés, ne sont là que nids à microbes.

Néanmoins, la chambre d'un malade ne devra point ressembler à la cellule d'un cénobite. Quelques tableaux, quelques fleurs sur une table pour reposer la vue ou égayer l'œil du patient, une petite carpette au milieu de la pièce, qu'on secouera dehors le matin, suffiront pour donner à l'appartement un petit air de gaieté reconfortant et pour impressionner favorablement l'esprit du malade.

Le lit, meuble le plus important, sera de largeur moyenne pour faciliter les pansements, s'il y a lieu. Il se composera d'un sommier, d'un matelas un peu dur, les matelas en plume devant être rejetés comme anti hyginiéques, et d'une alèse, c'est-à-dire d'un draps plié en plusieurs doubles, s'étendant des genoux vers le milieu des reins. L'alèse sert à protéger le drap et le matelas en cas de pansement ou d'accident involontaire du malade.

Le lit ne devra jamais être confiné dans une alcôve, il sera éloigné du mur de façon à ce qu'on puisse circuler librement tout autour. Il sera placé entre la porte et la cheminée, afin d'éviter le courant d'air de la fenêtre.

La chambre sera tenue très proprement, elle ne devra répandre aucune odeur; les potions, les liniments, les tisanes, les vases, d'une façon générale ne devront jamais séjourner dans l'appartement occupé par le malade. On évitera de balayer et d'épousseter, car en agissant ainsi on ne fait guère que déplacer la poussière; au contraire; on essuyera le parquet et les meubles avec un linge humide ou imbibé d'une solution antiseptique comme le sublimé et l'eau phéniquée, si l'on a affaire à une maladie contagieuse.

Le malade sera tenu dans une demi-obscurité, la grande lumière le fatiguant généralement. Le nombre de couvertures sera proportionné à son état fébrile, dans tous les cas on ne devra exagérer ici dans aucun sens, la trop grande chaleur étant nuisible et le froid ayant aussi des incoavénients sérieux.

A moins d'indication spéciale de la part du médecin, la température moyenne de la chambre sera de 16 dégrés centigrades.

Enfin, il sera bon d'avoir à sa disposition quelques oreillers afin de pouvoir varier la position du malade et lui éviter des plaies de position ou de l'engorgement pulmonaire. Un bon garde ne doit jamais perdre de vue son malade, son devoir est d'être doux et patient envers lui, de lui procurer le plus de bien possible et de lui éviter toute souffrance inutile.

Ventilation. — La chambre ainsi comprise devra être aérée au moins matin et soir, surtout dans les cas de fièvres éruptives ou la maladie étant à la surface du corps la peau exhale des miasmes délétères et fétides. On comprendra l'importance capitale de la ventilation de la chambre d'un malade, si l'on veut bien se rappeler qu'en 24 heures l'homme excrète 400 litres d'acide carbonique, et que, 4 millièmes seulement de cet acide, répandu dans l'air que nous respirons, suffisent à le vicier.

Aération. — On obvie à cet inconvénient par l'aération, c'est-à-dire par l'adduction de l'air sain extérieur dans l'appartement, et l'expulsion de l'air vicié au dehors.

Cet opération se pratique surtout par l'ouverture des portes et des fenêtres et par le tirage des cheminées. Les portes et les fenêtres ne pouvant rester continuellement ouvertes, surtout la nuit, c'est par la cheminée principalement que s'opère l'aération des appartements. D'où cette conséquence pratique que toute chambre ne possédant pas de cheminée est anti hygiénique et ne peut-être occupée par un malade.

Chauffage. — De même qu'une chambre a besoin d'air elle peut avoir besoin de feu, ne serait-ce que pour chasser l'humidité de l'atmosphère.

Le meilleur mode de chauffage d'un appartement est le bois, le plus mauvais, les poêles à combustion lente de quelque nom sonore qu'on les décore. Jamais un poêle à combustion lente ne doit entrer dans la chambre d'un malade, ce principe est absolu et ne comporte aucun exception.

Donc, feu de bois de préférence; s'abstenir de tisonner avec des pincettes pour ne pas troubler le malade; et si malgré tout, on se sert de charbon ou de coke ne verser celui-ci dans le foyer que plié dans du papier afin d'éviter la poussière et le bruit.

En suivant ces indications simples et faciles on secondera l'œuvre du médecin et l'on aura la satisfaction de contribuer le plus souvent au rétablissement d'un malade cher.

Docteur C. C.

CHRONIQUE AGRICOLE

Destruction des vers blancs

Arrêter ou diminuer les funestes effets des vers blancs est un sujet tout d'actualité, car c'est en mars et avril qu'ils apparaissent à la surface du sol et qu'ils commencent leur œuvre de destruction; cette dernière est malheureusement encore plus grande qu'on ne saurait l'imaginer:

d'après MM. Payen et Reiset, les pertes causées aux cultivateurs par cette larve s'élèvent, dans certaines années, à près d'un milliard! Seul le Midi parait être moins éprouvé par le ver blanc que les autres régions; quoi qu'il en soit, on voit que ce sujet est d'un certain intérêt agricole!

Nous ne parlerons pas des diverses phases par lesquelles passent les vers blancs ni de leurs manières de vivre, afin de répondre immédiatement à la question qui intéresse véritablement les cultivateurs.

Les moyens de détruire les vers blancs sont nombreux; voici, à notre avis, les meilleurs:

1° Les *déchaumages* suivis de *hersages* (effectué par un temps sec, dès l'enlèvement des récoltes) ont pour résultat de détruire les larves, par suite de leur exposition au soleil et à l'air. Ce procédé est avantageux, car il permet en même temps d'anéantir la germination des mauvaises graines.

2° A la suite de façons répétées, on met en général une assez grande quantité de vers blancs à découvert, lesquels peuvent être ramassés par derrière les appareils, par des femmes ou des enfants; mangés par les poules qui en sont très friandes.

3° En février et mars, de nombreux pépiniéristes emploient du *sulfure de carbone* qu'ils versent dans 3 ou 4 trous de 25 à 30 centimètres de profondeur à raison de 16 à 20 gr. par mètre carré. On peut employer de même de la *benzine*; si l'on veut opérer en été, le *sulfure de carbone vaseliné* doit être seul utilisé.

Quant à nous, nous ne conseillerons pas à nos lecteurs de faire usage des *insecticides*, car ils sont très difficiles à épandre d'une façon rationnelle. En effet M. Magnien, professeur d'agriculture de la Côte-d'Or, a reconnu à ce propos que les vers blancs montent ou descendent dans le sol, selon l'état hygrométrique de la terre et de l'air, c'est-à-dire suivant la quantité d'humidité qu'ils contiennent l'un et l'autre. Pour estimer à peu près la profondeur à laquelle il faut mettre en terre les insecticides: donner un coup de bêche; la teinte brunâtre indiquant la couche humide montre en même temps la situation occupée par les vers blancs; on mettra alors l'insecticide à 5 centimètres environ au dessus de cette zone.

(à suivre).

(2)

LE VOYAGE DE NOCES (1)

NOUVELLE

par

EDOUARD MONTAGNE

Alors la jeune femme regarde inconsciente passer dans la nuit sombre le fantôme des arbres qui disparaissaient avec une rapidité vertigineuse comme des spectres ou le panache de fumée de la machine qui lourdement s'envole en spirales d'un gris sombre tandis que son imagination rêveuse la transporte angoissée au bord d'un Océan radieux qui peut-être sera son tombeau, si la déesse aux formes voilées d'écume ne quitte à temps ses algues vertes pour lui montrer la route obscurcie du bonheur. Le songe s'arrête avec le train devant la réalité d'un homme à casquette galonnée qui glapit quelque chose d'incompréhensible dont on ne saisit que les assonnances, mais on entend distinctement : cinquante minutes d'arrêt!

A ces mots, Désossé se réveille, ouvre la portière et s'élance tête nue sur le quai. Deux minutes se sont à peine écoulées que la voix de tout-à-l'heure se fait entendre de nouveau : Messieurs les voyageurs, en voiture!

Ici commence la bousculade éternelle sans laquelle on ne saurait retrouver son wagon; les uns reviennent les mains à la bouche, les autres à la ceinture du pantalon suivant qu'ils sortent de l'un ou l'autre établissement dont la gare est abondamment pourvue.

Madame Désossé quin'a point quitté sa place, chaudement pelotonnée dans un coin, sous un amas de couvertures, reste impassible au retour probable de son mari; d'ailleurs, la portière s'est ouverte et refermée si rapidement qu'elle n'a pas vu son éternel dormeur... Le convoi s'est remis en marche et file doucement entre ses deux rails au bruit automatique et monotone du piston; l'obscurité s'est abaissée dans le compartiment, car, d'une part, le store n'a pas été levé et de l'autre le lampiste a ravivé la lampe. Désossé qui mâchonne quelques bonbons caramélisés, offre à sa jeune compagne de partager maritalement sa provision sucrée; celle-ci se voit alors présenter une boîte longue, entr'ouverte et déjà entamée. De ses doigts effilés, elle amène difficilement quatre ou cinq tablettes minuscules qu'à l'exemple de son époux elle introduit dans sa délicieuse bouche pour les y mâchonner et les retourner. Leur parole devient alors pâteuse comme les produits qu'ils dégustent; on les dirait enroués tous deux.

— Comment trouvez-vous ces friandises? demande le monsieur qui semble agiter un jeu de dominos entre ses mâchoires.

— Adorables, malgré le caramel qui colle aux dents. Mais j'aurais préféré des bonbons à la cerise.

— Précisément les miens sont aromatisés à la cerise, voulez-vous procéder par voie d'échange?

— Comment me les offrez-vous donc?

— Sur mes lèvres.

— Ah! monsieur.

— Tout est permis entre époux!

. . . . . .

— Vous m'avez embrassé trop fort et j'ai les lèvres meurtries.

— Pauvre chérie! ce n'était point là mon intention. Venez vite que je vous guérisse.

— N'allez-vous pas rester tranquille?

— Il y a temps pour tout, mignonne.

— Dormez comme tout-à-l'heure, cela vous calmera.

— Je n'ai jamais dormi, que je sache.

— Menteur! Ah! je vous en prie, laissez-moi!...

— N'es-tu pas ma petite femme adorée?

— Si, mais grand Dieu! si l'on nous apercevait?

— Qui donc? Nous sommes seuls et commissionnés par les autorités légales.

— Oh! Ma mère! Je t'aime! je t'aime! je t'aime!

— Et moi aussi!

. . . . . .

— Que le ciel est pur! que la nature est belle! et mon cœur est fort! ô mon ange aimée!

— Vois si le mien tressaute!

— Serait-ce un cœur volage?

— Moins d'esprit, Monsieur, s'il vous plait! Mais pourquoi prendre cette voix de ténor, ma belle basse?

— Cette voix de ténor est la mienne, mon bébé rose, et j'allais précisément te demander pourquoi tu cherches la tienne dans les notes graves.

— Deux choses en moi ne changeront jamais, la voix et le caractère.

— Mon doux trésor!

— Chair de ma chair!

— Allons! j'arriverai chez ma tante dans un bel accoutrement.

— Chez ton oncle, veux-tu dire?

— Chez ma tante, dis-je, je n'en suis pas encore à confondre les genres.

— Taquine!

— O méchant!

— Rends-nous un peu de lumière, mon bien tendre aimé, que je puisse au moins réparer les désordres de ma toilette.

— Avant tout un baiser bien tendre.

— Le dernier du moins.

— Le dernier dans ce wagon, car je t'aime autant que la vie, et je veux la conserver pour te le prouver longtemps.

Le store est levé, la lumière entre à flots pour éclairer les deux amoureux qui s'enveloppent alors d'un long regard d'amour.

Deux cris retentissent à la fois :

— Ciel!

— Grand Dieu!

— Ce n'est pas ma femme!

— Ah! monsieur! de quel indigne procédé suis-je victime!

— Croyez, madame, que c'est le résultat d'une erreur, et je vous adresse mes regrets les plus sincères.

— Il est grand temps, en vérité, monsieurr.

— Je croyais notre amour légal et j'en usais, voilà tout. Je suis marié, depuis ce matin seulement, ma femme est dans le train et je crains bien de m'être trompé de compartiment.

— Quant à cela je puis vous l'affirmer.

— Je vais chez mon oncle, à Lyon.

— Moi, je vais chez ma tante, à Lyon, cacher mon déshonneur.

— Relevez la tête, madame, vous n'avez rien à perdre.

— Il est parfaitement inutile de me le rappeler.

— La fatalité semble seule être coupable. Si je savais comment réparer...

— Ces choses-là se réparent-elles? Ce sont vos maudits bonbons et le store qui sont la cause de mon malheur. Ils déguisaient votre voix et vos traits.

— Rassurez-vous, madame, vous avez devant vous un homme d'honneur, je vous promets de n'en rien dire à personne et surtout de ne jamais m'en vanter.

— Parbleu! ni moi non plus, je vous prie de le croire, mais mon mari, monsieur, mon pauvre mari?

— Il est le moins à plaindre, gardez-vous d'en douter! Cette aventure est toute à son avantage, il aura désormais une chance de...

— Décidément, vous avez trop d'esprit, monsieur.

— A votre contact qui ne saurait en acquérir?

Le train s'arrête encore une fois, l'étranger salue profondément et se met à la recherche de son véritable coupé, duquel Désossé lui-même est descendu depuis une demi-minute.

Il y découvre sa douce et chaste compagne, l'œil flamboyant, la mine égrillarde; lui-même se trouve dans une excitation favorable à certains projets.

— Ange de mes jours! s'écrie-t-il en se précipitant fiévreusement dans ses bras dès que le train se met à rouler, il faut que je te prouve toute l'étendue de ma tendresse.

— Comment! deux fois de suite, mon ami, répond la dame en extase.

Et sans s'arrêter à l'étonnement prodigieux de son mari, elle ajoute :

— C'est drôle, vous ne sentez plus le tabac comme tout-à-l'heure.

FIN

(1) Reproduction autorisée uniquement dans les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.

NOUVELLE A LA MAIN

Bébé s'est cogné contre un meuble sans d'ailleurs se faire grand mal :

— Et tu n'as pas pleuré, lui demande sa mère?

— Non, maman, il n'y avait personne.

L'Imprimeur-Gérant : E. HUBY.